

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230406-DEL2023_020-DE

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-020

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de délégués : 46

Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elle Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etalent présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marlon THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : convention collecte textiles d'habillement, linges de maison, chaussures (TLC) - PHILTEX AND RECYCLING

Afin d'harmoniser les conventions à l'échelle du territoire de Brionnais Sud Bourgogne en ce qui concerne la collecte des textiles d'habillement, linges de maison, chaussures (TLC), il y a lieu de retenir un prestataire unique en lieu et place des deux existants aujourd'hui.

Il est proposé de signer une convention avec PHILTEX AND RECYCLING qui propose :

- Mise à disposition gratuite de contenants (minimum 1 par commune)
- Collecte gratuite 1 fois par semaine
- Interventions scolaires gratuites auprès des cycles 3, éligibles au soutien de l'éco-organisme Refashion

Elle prendra effet dès sa signature pour 3 ans et pourra être reconduite tacitement par périodes de 3 ans.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de communauté :

- autorise Mme la Présidente à signer la convention pour la collecte des textiles d'habillement, linges de maison, chaussures (TLC) avec Philtex and Recycling pour la période du 6 avril 2023 au 5 avril 2026
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN



Le secrétaire de séance,
Michel CANNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-021

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de délégués : 46

Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marion THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : convention soutien textiles d'habillement, linges de maison, chaussures (TLC) – REFASHION

En vue de satisfaire collectivement à l'obligation de responsabilité élargie des producteurs des produits textiles d'habillement, chaussures et linges de maison neufs destinés aux particuliers et certains produits textiles neufs pour la maison, l'agrément de l'éco-organisme Refashion a été renouvelé au 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2028. Il marque un tournant pour la filière qui voit ses moyens et ses objectifs fortement renforcés afin d'accélérer la transition vers une filière 100 % circulaire.

L'éco-organisme est chargé de percevoir les contributions de ses adhérents pour le recyclage et le traitement des déchets issus des produits TLC neufs destinés aux ménages et de verser des soutiens aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales.

Les dispositifs d'accompagnement des collectivités locales seront désormais axés sur :

- Collecte événementielle
- Communication cible jeunesse
- Ateliers citoyens basés spécifiquement sur le réemploi
- Communication presse quotidienne régionale ou départementale

Il est proposé de signer la convention avec Refashion avec effet rétro-actif au 1er janvier 2023 pour une durée de 6 ans portant l'échéance au 31 décembre 2028, date de fin d'agrément de l'éco-organisme.

Cette dernière définit le cadre juridique et financier des relations entre les parties ainsi que leurs obligations réciproques, et les informations sur la collecte et le traitement des déchets TLC à porter à la connaissance des citoyens dans le but de détourner les TLC usagés du flux des ordures ménagères.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de communauté :

- autorise Mme la Présidente à signer la nouvelle convention pour les soutiens sur les textiles d'habillement, linges de maison, chaussures (TLC) avec l'éco-organisme Refashion pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

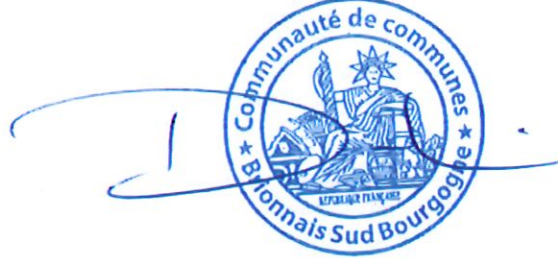
Documents utiles à l'exécution de la
ID : 071-200070548-20230406-DEL2023_021-DE

S'LO

▪ autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN

Le secrétaire de séance,
Michel CANNET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BRIONNAIS SUD BOURGOGNE
ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-022

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de délégués : 46

Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREYON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marlon THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANTONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : participation financière de la Communauté de communes au SYMISOA au titre de l'année 2023

Rapporteur : Madame la Présidente

La CCBSB est membre du SYMISOA, auquel elle a transféré sa compétence GEMAPI sur le bassin versant du Sornin en 2018. Le SYMISOA met en œuvre le contrat de rivière Sornin-Jarnossin, signé en juin 2017, pour 5 ans, soit jusqu'en juin 2022. Ainsi, le contrat de rivière est entré mi-2022 en phase de bilan et de préparation du prochain programme (phase inter-contrat).

La participation des communautés de communes (pour mémoire : 96 300 € chaque année pour la CCBSB depuis 2017) pour le financement des investissements inscrits au contrat de rivière a été versée de 2017 à 2021 et sera utilisée pour poursuivre les travaux en 2022 et 2023. Par contre, il est nécessaire d'assurer le fonctionnement du syndicat pendant cette phase inter-contrat, et de financer les éventuels investissements supplémentaires, non prévus au contrat de rivière (2017-2022).

Ainsi, conformément au budget 2023 du SYMISOA, les dépenses à prendre en charge en 2023 via la contribution des membres comportent l'auto-financement sur les éléments suivants :

- Le fonctionnement du syndicat en 2023
- La 1^{ère} phase de l'étude d'adaptation au changement climatique
- Fonctionnement postes animation 2023
- Pour Charlieu Belmont Communauté uniquement : les études préalables au projet de mise en conformité de la digue du Bézo et de renaturation du Bézo à Charlieu.

En application de la clé de répartition des charges de fonctionnement et d'investissement définies aux statuts du SYMISOA, les participations 2023 des membres s'élèvent comme suit :

	Montant annuel	Appel 1 (avril)	Appel 2 (juin)
Charlieu Belmont Communauté			
Participation générale	109 900	54 950	54 950
+ Participation projet Bézo	155 000	155 000	
CC Brionnais Sud Bourgogne	97 000	48 500	48 500
CC Semur-en-Brionnais	7 200	3 600	3 600
CC Saône Beaujolais	12 700	6 350	6 350

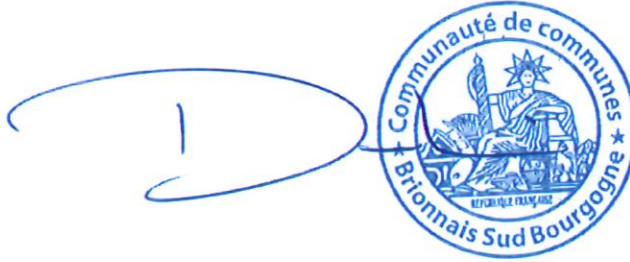
Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du montant de la participation financière de la CCBSB au SYMISOA, au titre de 97 000 €,
- s'engage à inscrire le montant de cette dépense, au Budget Primitif 2023 du budget des communes, en section de fonctionnement, au compte 65548 « Contingents et participations »,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_022-DE

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN

Le secrétaire de séance,
Michel CANNET



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Michel Cannet', is written in a cursive style to the right of the official seal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-023

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de délégués : 46

Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanle DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanle DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marlon THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : participation financière de la Communauté de communes au SMAA au titre de l'année 2023

Rapporteur : Madame la Présidente.

Par délibération n°2018-033, en date du 26 septembre 2018, le Conseil de communauté a transféré sa compétence GEMAPI au SMAAA (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents) pour ses communes membres, à savoir : Amanzé, Bois-Sainte-Marie, Colombier-en-Brionnais, Dyo, Gibles, Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie, Saint-Germain-en-Brionnais, Saint-Symphorien-des-Bois ; transfert entériné par arrêté préfectoral n°71-2019-02-05-002, en date du 5 février 2019 portant modification statutaire du SMAAA.

Selon l'article 6 de ses statuts, « la contribution financière des collectivités adhérentes est basée sur le nombre d'habitants de chaque commune au prorata du pourcentage de la surface de son territoire situé dans le bassin versant de l'Arconce ».

La participation annuelle des collectivités membres du SMAAA s'établit comme suit pour l'année 2023 :

CC Grand Charolais	43 507.60 €
CC Brionnais Sud Bourgogne	6 374.36 €
CC Semur en Brionnais	4 464.49 €
CC Marcigny	2 911.81 €
CC SAINT-CYR-MERE-BOITIER entre Charolais et Mâconnais	2 969.89 €
TOTAL	60 228.15 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de communauté :

- prend acte du montant de la participation financière de la CCBSB au SMAAA, au titre d'année 2023, pour un montant de 6 374,36 €,
- s'engage à inscrire le montant de cette dépense, au Budget Primitif 2023 du budget principal de la Communauté de communes, en section de fonctionnement, au compte 65548 « Contingents et participations obligatoires - autres contributions »,

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_023-DE

S'LO

▪ autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN



Le secrétaire de séance,
Michel CANNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-024

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de délégués : 46

Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marion THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : autorisation donnée à la Présidente pour signature avec le CDAD 71 de la convention relative au point d'accès au droit

Madame la Présidente rappelle que, par la délibération n° 2018-096 en date du 4 juillet 2018, le Conseil de Communauté avait renouvelé la convention relative au point d'accès au droit, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023. L'aide à l'accès au droit a pour but l'information générale des personnes sur leurs droits et obligations, leur orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre, l'aide dans l'accomplissement de toute démarche à caractère judiciaire ainsi que la consultation en matière juridique.

Madame la Présidente indique qu'il convient de renouveler cette convention pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028. Le point d'accès au droit est maintenu avec une permanence gratuite au siège de la Communauté de Communes, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, avec 4 demi-journées de consultation par mois, à l'exclusion des périodes de congés annuels et de formations professionnelles.

En contrepartie, et conformément à l'annexe financière jointe à la convention, la Communauté de Communes versera une participation s'élevant pour les 3 prochaines années 2024, 2025 et 2026 à 1 867 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente à signer la convention constitutive du conseil départemental d'accès au droit de Saône et Loire (CDAD 71), pour la période s'étalant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028,
- s'engage à inscrire annuellement les crédits nécessaires au budget principal de la CCBSB au compte 658 « charges diverses de gestion courante » de la section de fonctionnement, soit 1 867 € pour les années 2024, 2025 et 2026,
- autorise Madame la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à la présente délibération.



Le secrétaire de séance,
Michel CANNET

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_025-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-025

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de délégués : 46

Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023 se sont réunis, le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etalent présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREYON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marlon THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : signature convention entre la CCBSB et le PIMMS Bourgogne du Sud
concernant la gestion des Agences Postales Intercommunales de Châteauneuf et Coublanc

Madame la Présidente explique que, dans le cadre de la compétence « création d'une Agence Postale Intercommunale localisée sur 2 sites : l'un à Coublanc, l'autre à Châteauneuf – gestion du service », la Communauté de Communes assure la gestion des bureaux de de poste de Coublanc et Châteauneuf depuis le 1^{er} juillet 2010, gestion confiée à l'association PIMMS (Point Information Médiation Multi Services) Bourgogne du Sud par le biais d'une convention qu'il convient de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction pour la même durée, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Madame la Présidente fait un état des lieux du PIMMS, ouvert à tous, sans rendez-vous, gratuit, doté d'outils actuels et d'une équipe de professionnels (Directrice, Directrice Adjointe, agents médiateurs en contrat aidé), formés pour répondre aux besoins spécifiques du territoire, en lien avec les partenaires suivants :

- Partenaires publics et sociaux : assurance-maladie, Pôle Emploi, Mission Locale du Charolais, Caisse d'Allocations Familiales, CARSAT, etc...
- Partenaires et opérateurs : SNCF, EDF, ENERGIE, ENEDIS, VEOLIA eau, etc...

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente à signer la convention avec l'association PIMMS Bourgogne du Sud, concernant l'organisation de la gestion des Agences Postales Intercommunales (API) de Châteauneuf et Coublanc par le PIMMS pour le compte de la CCBSB, pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, renouvelable une fois par tacite reconduction pour la même durée, soit jusqu'au 31 décembre 2028,
- prend acte des dépenses et recettes induites qui seront inscrites au BP 2023, en section de fonctionnement, puis aux budgets suivants pour la durée de ladite convention,
- autorise Madame la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN

Le secrétaire de séance,
Michel CANNET



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-026

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de délégués : 46

Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etalent présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREYON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marion THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGININ (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET DE RESPONSABLE DE GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE (catégorie B)
Et ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Après avoir rappelé que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant et qu'il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Madame la Présidente propose, en raison des besoins du service comptabilité, la création d'un emploi permanent de responsable de gestion budgétaire et comptable à temps complet (catégorie B).

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M 14 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Il est donc proposé au Conseil de communauté la création d'un poste à temps complet de responsable de gestion budgétaire et comptable et l'adoption du tableau des effectifs à jour des emplois permanents joint à la présente délibération.

Sur le rapport de Madame la Présidente, après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste à temps complet (35 h) de responsable de gestion budgétaire et comptable, relevant du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux, en charge :
 - du pilotage du service comptabilité / gestion budgétaire / facturation / suivi « juridique » des marchés et « financier » des subventions

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_026-DE

S'LO

- de la supervision de l'exécution des recettes et des dépenses
- des relations avec les services comptables de l'Etat, la gestion comptable des marchés et des opérations comptables complexes
- de la participation à la procédure d'élaboration budgétaire (Indicateurs chiffrés du ROB et documents pour DOB)
- de la gestion de l'équilibre budgétaire
- de l'optimisation de la gestion de la trésorerie
- du suivi des subventions allouées et de l'optimisation des ressources financières (dotations Etat...).

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi pourra également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-14 ou de l'article L332-8 2°. Le cas échéant, l'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade de Rédacteur.

- Approuve le tableau des effectifs 2023 des emplois permanents de la collectivité tel que présenté en annexe.
- Dit que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.
- Inscrit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés au budget principal.
- Charge Madame La Présidente de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphane DUMQULIN

Le secrétaire de séance,
Michel CANNET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-027

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de délégués : 46

Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etalent présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREVOIN - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marion THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : budget principal - vote du compte de gestion 2022

Le conseil de communauté,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 du budget principal de la Communauté de Communes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné de l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

2°) statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de gestion du budget principal de la Communauté de Communes dressé par le comptable public pour l'exercice 2022 comme suit : à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN



Le secrétaire de séance,
Michel CANNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-028

Séance du 6 avril 2023Date de convocation : 31 mars 2023Nombre de délégués : 46 Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :**Absents excusés** : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER**Absents excusés représentés** : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR**Délégués suppléants** : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marion THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANTONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : budget principal : vote du Compte Administratif 2022

Sous la présidence de Monsieur Arnaud DURIX, Vice-président en charge des finances, le Conseil de Communauté examine le Compte Administratif 2022 du budget principal de la Communauté de communes dont les résultats se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES 2022		RECETTES 2022	
Dépenses 2022	9 673 762,31	Recettes 2022	10 807 998,11
		Report exercice N-1 :	180 584,38
Total	9 673 762,31	Total	10 988 582,49
Résultat de l'exercice 2022	Déficit	Excédent	1 314 820,18

INVESTISSEMENT			
DEPENSES 2022		RECETTES 2022	
Dépenses 2022	2 433 428,57	Recettes 2022	4 082 132,26
Report exercice N-1 :	304 311,30		
Total	2 737 739,87	Total	4 082 132,26
Résultat de l'exercice 2022	Déficit	Excédent	1 344 392,39

RAR 2022 Dépenses	545 927,59
-------------------	------------

RAR 2022 Recettes	205 072,37
-------------------	------------

Besoin de financement pour RAR 2022	340 855,22
-------------------------------------	------------

Besoin de financement de la section d'investissement après prise en compte des RAR 2022	0,00
---	------

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_028-DE

S'LO

A l'issue de l'exercice 2022 :

L'excédent de fonctionnement est de 1 314 820,18 €

L'excédent d'investissement est de 1 344 392,39 €

Avec la prise en compte des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement est de 340 855,22 €.

Il est ici précisé que suite à une erreur dans les résultats du CA 2021 concernant le budget repas à domicile, il a été nécessaire de modifier le montant des reports sur l'exercice 2022 comme suit :

Section de fonctionnement : chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté - 6 329,94 €, soit un montant de 180 584,38 €

Section d'investissement : chapitre 001 Déficit d'investissement reporté - 1 009 €, soit un montant de 304 311,30 €.

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, Madame la Présidente se retire de la salle pour le vote du Compte Administratif 2022.

Le Conseil de Communauté, sous la présidence de Monsieur Arnaud DURIX, Vice-président en charge des finances, délibérant sur le Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2022, dressé par Madame Stéphanie DUMOULIN, Présidente de la Communauté de communes :

- après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,
- après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion 2022 dressé par le Comptable Public,

approuve le Compte Administratif 2022 du budget principal de la Communauté de communes comme suit : 42 voix pour, 1 opposition (43 votants).

Affectation des résultats 2022

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2022 du budget principal de la Communauté de communes et des Restes à Réaliser,

Au vu des balances certifiées par le Comptable,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de communauté décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du budget principal de la Communauté de communes comme suit :

- 1 314 820,18 € en fonctionnement – Compte R002 – Excédent de fonctionnement
- 1 344 392,39 € en Investissement – Compte D001 – Excédent d'investissement

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN



Le secrétaire de séance,
Michel CANNET

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_029-DE

S'LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-029

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de délégués : 46

Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etalent présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marlon THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOULLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : budget annexe espace Déchets Ménagers – vote du compte de gestion 2022

Le conseil de communauté,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné de l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

2°) statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de gestion du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes dressé par le comptable public pour l'exercice 2022 comme suit : à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN



Le secrétaire de séance,
Michel CANNET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE**

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-030

Séance du 6 avril 2023

**Date de convocation : 31 mars 2023
 Nombre de délégués : 46 Présents : 36 Votants : 44**

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elle Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREYON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marion THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : budget annexe Déchets Ménagers - vote du Compte Administratif 2022

Sous la présidence de Monsieur Arnaud DURIX, Vice-président en charge des finances, le Conseil de Communauté examine le Compte Administratif 2022 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de communes dont les résultats se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Dépenses 2022	808 003,73		Recettes 2022	778 526,93
Report exercice N-1 :	9 258,61		Report exercice N-1 :	
Total	817 262,34		Total	778 526,93
Résultat de l'exercice 2021	Déficit	38 735,41	Excédent	

INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Dépenses 2022	19 110,01		Recettes 2022	37 005,87
			Report exercice N-1 :	38 318,87
Total	19 110,01		Total	75 324,74

Résultat de l'exercice 2022	Déficit		Excédent	56 214,73
------------------------------------	----------------	--	-----------------	------------------

RAR 2022 Dépenses	0,00	RAR 2022 Recettes	0,00
-------------------	------	-------------------	------

Besoin de financement pour RAR 2022	0,00
-------------------------------------	------

Besoin de financement de la section d'investissement après prise en compte des RAR 2022	0,00
---	------

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_030-DE

A l'issue de l'exercice 2022 :

- Le Déficit de fonctionnement est de 38 735,41€
- L'Excédent d'investissement est de 56 214,73€

Avec la prise en compte des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement est de 0,00.

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, Madame la Présidente se retire de la salle pour le vote du Compte Administratif 2022.

Le Conseil de Communauté, sous la présidence de Monsieur Arnaud DURIX, Vice-président en charge des finances, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe Déchets Ménagers pour l'exercice 2022, dressé par Madame Stéphanie DUMOULIN, Présidente de la Communauté de communes :

- après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,
- après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion 2022 dressé par le Comptable Public,

approuve le Compte Administratif 2022 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de communes comme suit : à l'unanimité (43 votants).

Affectation des résultats 2022

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2022 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de communes et des Restes à Réaliser,

Au vu des balances certifiées par le Comptable,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de communauté décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de communes comme suit :

- 38 735,41 € en fonctionnement – Compte D002 – Déficit de fonctionnement
- 56 214,73 € en investissement – Compte R001 – Excédent d'investissement

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN



Le secrétaire de séance,
Michel CANNET

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_031-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-031

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de délégués : 46

Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elle Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etalent présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREYON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX – SALOMON Michel – Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marion THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANTONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : budget annexe Enfance Temps Libre – Vote du compte de gestion 2022

Le conseil de communauté,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 du budget annexe Enfance Temps Libre de la Communauté de Communes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné de l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après s'être assuré que le comptable public a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

2°) statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Approuve le compte de gestion du budget annexe enfance temps libre de la Communauté de Communes dressé par le comptable public pour l'exercice 2022 comme suit : à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN

Le secrétaire de séance,
Michel CANNET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE**

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-032

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023
 Nombre de délégués : 46 Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etalent présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marion THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : budget annexe Enfance Temps Libre - Vote du Compte Administratif 2022

Sous la présidence de Monsieur Arnaud DURIX, Vice-président en charge des finances, le Conseil de Communauté examine le Compte Administratif 2022 du budget annexe Enfance Temps Libre de la Communauté de communes dont les résultats se présentent comme suit

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Dépenses 2022	1 008 860,33		Recettes 2022	1 099 226,06
			Report exercice N-1 :	
Total	1 008 860,33		Total	1 099 226,06
Résultat de l'exercice 2022	Déficit		Excédent	90 365,73

INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Dépenses 2022	9 484,70		Recettes 2022	33 672,24
Report exercice N-1 :	27 668,63		Report exercice N-1 :	311,28
Total	37 153,33		Total	33 983,52
Résultat de l'exercice 2022	Déficit	3 169,81		

RAR 2022 Dépenses	63 159,80	RAR 2022 Recettes	0,00
-------------------	-----------	-------------------	------

Besoin de financement de la section d'investissement après prise en compte des RAR 2022	63 159,80
---	-----------

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_032-DE

S'LO

A l'Issue de l'exercice 2022 :

- L'excédent de fonctionnement est de 90 365,73 €
- Le déficit d'investissement est de 3 169,81 €

Avec la prise en compte des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement est de 63 159,80 €.

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, Madame la Présidente se retire de la salle pour le vote du Compte Administratif 2022.

Le Conseil de Communauté, sous la présidence de Monsieur Arnaud DURIX, Vice-président en charge des finances, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe Enfance Temps Libre pour l'exercice 2022, dressé par Madame Stéphanie DUMOULIN, Présidente de la Communauté de communes :

- après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,
- après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion 2022 dressé par le Comptable Public,

approuve le Compte Administratif 2022 du budget annexe Enfance Temps Libre de la Communauté de communes comme suit : à l'unanimité(43 votants).

Affectation des résultats 2022

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2022 du budget annexe Enfance Temps Libre de la Communauté de communes et des Restes à Réaliser,

Au vu des balances certifiées par le Comptable,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de communauté décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du budget annexe Enfance Temps Libre de la Communauté de communes comme suit :

- 87 195,93 en fonctionnement – Compte R002 – Excédent de fonctionnement
- 3 169,81 € en investissement – Compte D001 – Déficit d'investissement
- 3 169,81 € en investissement – Compte R1068-ONA – Excédents d'investissement capitalisés

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN

Le secrétaire de séance,
Michel CANNET



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230406-DEL2023_033-DE

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-033

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de délégués : 46

Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etalent présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX – SALOMON Michel – Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marion THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGININ (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : budget annexe espace Tiers Lieu – Vote du compte de gestion 2022

Le conseil de communauté,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 du budget annexe espace Tiers Lieu de la Communauté de Communes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 décembre 2022

2°) statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Approuve le compte de gestion du budget annexe espace Tiers Lieu de la Communauté de Communes dressé par le comptable public pour l'exercice 2022 comme suit : à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN

Le secrétaire de séance,
Michel CANNET



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_034-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-034

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de délégués : 46

Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elle Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marlon THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : budget annexe Tiers Lieu Baudemont - Vote du Compte Administratif 2022

Sous la présidence de Monsieur Arnaud DURIX, Vice-président en charge des finances, le Conseil de Communauté examine le Compte Administratif 2022 du budget annexe Tiers Lieu Baudemont de la Communauté de communes dont les résultats se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses 2022	138 610,91	Recettes 2022	139 235,91
Total	138 610,91	Total	139 235,91

Résultat de l'exercice 2022	Déficit	Excédent	625,00
-----------------------------	---------	----------	--------

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses 2022	27 647,81	Recettes 2022	17 107,90
Total	27 647,81	Total	17 107,90

Résultat de l'exercice 2022	Déficit	10 539,91	Excédent	0,00
-----------------------------	---------	-----------	----------	------

RAR 2022 Dépenses	0,00	RAR 2022 Recettes	0,00
-------------------	------	-------------------	------

Besoin de financement pour les RAR	0,00
------------------------------------	------

Besoin de financement de la section d'investissement après prise en compte des RAR 2022	0,00
---	------

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_034-DE

S'LO

A l'issue de l'exercice 2022 :

- Le résultat de fonctionnement présente un excédent de 625,00 €
- Le résultat d'investissement présente un déficit de 10 539,91 €

Avec la prise en compte des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement est de 0 €.

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, Madame la Présidente se retire de la salle pour le vote du Compte Administratif 2022.

Le Conseil de Communauté, sous la présidence de Monsieur Arnaud DURIX, Vice-président en charge des finances, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe Tiers Lieu Baudemont pour l'exercice 2022, dressé par Madame Stéphanie DUMOULIN, Présidente de la Communauté de communes :

- après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,
- après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion 2022 dressé par le Comptable Public,

approuve le Compte Administratif 2022 du budget annexe Tiers Lieu Baudemont de la Communauté de communes comme suit : 1 abstention, 42 voix pour (43 votants).

Affectation des résultats 2022

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2022 du budget annexe Tiers Lieu Baudemont de la Communauté de communes et des Restes à Réaliser,

Au vu des balances certifiées par le Comptable,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de communauté décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du budget annexe Tiers Lieu Baudemont de la Communauté de communes comme suit :

- 10 539,91 € en Investissement – Compte D001 – Déficit d'investissement reporté
- 625 € en fonctionnement – Compte R1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN



Le secrétaire de séance,
Michel CANNET

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_035-DE

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-035

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de délégués : 46

Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etalent présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marion THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Remy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : budget annexe ZA des tannereries – Vote du compte de gestion 2022

Le conseil de communauté,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 du budget annexe ZA des Tannereries de la Communauté de Communes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné de l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

2°) statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Approuve le compte de gestion du budget annexe ZA des tannereries de la Communauté de Communes dressé par le comptable public pour l'exercice 2022 comme suit : à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN

Le secrétaire de séance,
Michel CANNET



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_036-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-036

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2021

Nombre de délégués : 46 Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étalent présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marion THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGININ (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : budget annexe Zone d'Activités des Tanneries - Vote du Compte Administratif 2022

Sous la présidence de Monsieur Arnaud DURIX, Vice-président en charge des finances, le Conseil de Communauté examine le Compte Administratif 2022 du budget annexe Zone d'Activités des Tanneries de la Communauté de communes dont les résultats se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses 2022	667 480,68	Recettes 2022	502 547,87
		Report exercice N-1 :	
Total	667 480,68	Total	502 547,87

Résultat de l'exercice 2022	Déficit	164 932,81
-----------------------------	---------	------------

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses 2022	764 431,69	Recettes 2022	861 480,13
Report exercice N-1 :			
Total	764 431,69	Total	861 480,13

Résultat de l'exercice 2022	Déficit		Excédent	97 048,44
-----------------------------	---------	--	----------	-----------

A l'issue de l'exercice 2022 :

- Le déficit de fonctionnement est de 164 932,81 €
- L'excédent d'investissement est de 97 048,44 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le
le Compte Administratif 2022.

ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_036-DE

S'LO

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, Madame la Présidente se retire de la salle pour le vote

Le Conseil de Communauté, sous la présidence de Monsieur Arnaud DURIX, Vice-président en charge des finances, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe Zone d'Activités des Tanneries pour l'exercice 2022, dressé par Madame Stéphanie DUMOULIN, Présidente de la Communauté de communes :

- après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,
- après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion 2021 dressé par le Comptable Public,

approuve le Compte Administratif 2022 du budget annexe Zone d'Activités des Tanneries de la Communauté de communes comme suit :
1 opposition, 42 voix pour (43 votants).

Affectation des résultats 2022

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2022 du budget annexe Zone d'Activités des Tanneries de la Communauté de communes et des Restes à Réaliser,

Au vu des balances certifiées par le Comptable,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de communauté décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du budget annexe Zone d'Activités des Tanneries de la Communauté de communes comme suit :

- 97 048,44 € en Investissement – Compte R001 – Excédent d'investissement
- 164 932,81 € en fonctionnement – Compte D002 – Déficit de fonctionnement

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN

Le secrétaire de séance,
Michel CANNET



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_037-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-037

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de délégués : 46

Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX – SALOMON Michel – Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marion THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Remy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : budget annexe espace Parc d'activités de la Gare – Vote du compte de gestion 2022

Le conseil de communauté,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 du budget annexe Parc d'activités de la Gare de la Communauté de Communes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné de l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après s'être assuré que le comptable public a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

2°) statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs Inactives

Approuve le compte de gestion du budget annexe espace Parc d'Activités de la Gare de la Communauté de Communes dressé par le comptable public pour l'exercice 2022 comme suit : à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN

Le secrétaire de séance,
Michel CANNET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-038

Séance du 6 avril 2023Date de convocation : 31 mars 2023Nombre de délégués : 46

Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marlon THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : budget annexe Parc d'Activités de la Gare - Vote du Compte Administratif 2022

Sous la présidence de Monsieur Arnaud DURIX, Vice-président en charge des finances, le Conseil de Communauté examine le Compte Administratif 2022 du budget annexe Parc d'Activités de la Gare de la Communauté de communes dont les résultats se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses 2022	106 769,92	Recettes 2022	283 802,85
Report exercice N-1		Report exercice N-1	
Total	106 769,92	Total	283 802,85
Résultat de l'exercice 2022	Déficit	Excédent	177 032,93

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses 2022	147 738,39	Recettes 2022	492 597,70
Report exercice N-1		Report exercice N-1	
Total	147 738,39	Total	492 597,70
Résultat de l'exercice 2022	Déficit	Excédent	344 859,31

A l'issue de l'exercice 2022 :

- L'excédent de fonctionnement est de 177 032,93 €
- L'excédent d'investissement est de 344 859,31 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_038-DE

S²LO

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, Madame la Présidente se retire de la salle pour le vote

Le Conseil de Communauté, sous la présidence de Monsieur Arnaud DURIX, Vice-président en charge des finances, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe Parc d'Activités de la Gare pour l'exercice 2022, dressé par Madame Stéphanie DUMOULIN, Présidente de la Communauté de communes :

- après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,
- après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion 2022 dressé par le Comptable Public,

approuve le Compte Administratif 2022 du budget annexe Parc d'Activités de la Gare de la Communauté de communes comme suit : à l'unanimité (43 votants).

Affectation des résultats 2022

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2022 du budget annexe Parc d'Activités de la Gare de la Communauté de communes et des Restes à Réaliser,

Au vu des balances certifiées par le Comptable,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de communauté décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du budget annexe Parc d'Activités de la Gare de la Communauté de communes comme suit :

- 344 859,31€ en Investissement – Compte D001 – Excédent d'investissement
- 177 032,93 € en fonctionnement – Compte R002 – Excédent de fonctionnement

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN

Le secrétaire de séance,
Michel CANNET



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_039-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-039

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de délégués : 46

Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elle Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marlon THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGINON (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : vote des taux de la fiscalité directe locale – fixation des taux d'imposition pour l'année 2023

Par délibération du 7 avril 2022, le conseil communautaire avait fixé les taux d'imposition à :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 7,18 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 24,94 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 21,79 %

Depuis 2020, le taux de la Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Suite à ces informations, Madame la Présidente propose de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 7,18 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 24,94 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 21,79 %
- Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 17,70% (conforme à celui de 2019).

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de communauté :

- fixe les taux d'imposition 2023, tels que proposés, soit :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 7,18 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 24,94 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 21,79 %
 - Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 17,70%
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et signer les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN

Le secrétaire de séance,
Michel CANNET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-040

Séance du 6 avril 2023Date de convocation : 31 mars 2023Nombre de délégués : 46

Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIÂN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marion THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Attribution des subventions 2023

Le Conseil de Communauté délibère individuellement sur l'attribution de chacune des subventions 2023.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide de l'attribution des subventions au titre de l'année 2023 comme suit :

- Office de Tourisme : 147 000 € (dont 1 800 € loyer BIT Chauffailles), vote à l'unanimité
- 10 000 € « projets / culture », sur proposition de la commission culture :
 - Association Arcane 17 des Arts à la Grange (Saint Maurice les Châteauneuf) : 500 €, vote à l'unanimité
 - FRGS (Foyer rural 71110 Saint Julien de Jonzy) 1 200 €, vote à l'unanimité
 - Association Saint Rock (La Clayette) : 2 500 €, vote à l'unanimité
 - Association Le petit rameur (La Clayette) : 1 500 €, vote à l'unanimité
 - Association Esox Lucius (Saint Maurice les Châteauneuf) : 1 000 €, vote à l'unanimité
 - Association Les Heures Musicales du Brionnais (Colombier en Brionnais) : 1 000 €, vote à l'unanimité
 - Association Briô'ch (Tancon) : 1 000 €, vote à l'unanimité
 - Compagnie Litécox (42100 Saint Etienne) : 900 €, vote à l'unanimité
 - Association Hello les femmes (Chauffailles) : 400 €, vote à l'unanimité.
- Service de remplacement Chauffailles-La Clayette (Chassigny sous Dun) : 5 000 €, vote à l'unanimité
- « Provision subventions » : 6 500 €, vote à l'unanimité, seront soumises individuellement au vote lors de l'attribution
- Association Intercommunale Sports et Loisirs (AISL - Colombier en Brionnais) : 131 624 €, vote à l'unanimité
- La Marmite (Saint Maurice les Châteauneuf) : 39 188 €, vote à l'unanimité
- La Ribambelle (La Clayette) : 55 079 €, vote à l'unanimité.

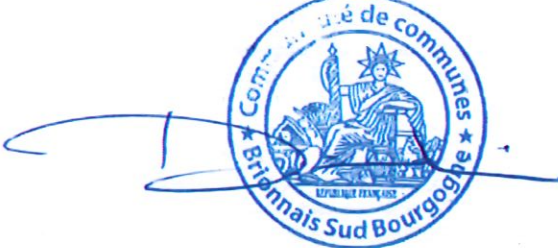


Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires à l'exécution de ces décisions au BP 2023 du budget principal de la CCBSB en section de fonctionnement au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN

Le secrétaire de séance,
Michel CANNET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-041

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de délégués : 46 Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elle Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etalent présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marion THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des Inondations : fixation du produit de la taxe

Madame la Présidente expose les dispositions de l'article 1530bis du code général des impôts permettant au conseil de communauté d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations et rappelle que, par la délibération 2022-078 en date du 21 septembre 2022, le Conseil de Communauté a instauré la taxe GEMAPI.

L'organe délibérant doit également voter le produit de la taxe par une délibération prise chaque année.

Vu l'article 1530bis du code général des impôts,

Vu la délibération 2022-078 du 21 septembre 2022 instaurant la taxe GEMAPI,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à un montant de 102 717, 28 € pour l'année 2023,
- charge Madame la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- autorise Madame la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN



Le secrétaire de séance,
Michel CANNET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE**

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-042

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023
Nombre de délégués : 46 Présents : 36 Votants : 44

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis le 6 avril 2023 à 20h en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - Cécile MARTELIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Julie BRUNEL - Séverine GARDON-MORIN - Guy DADOLLE - Nicolas CRASNIER - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Alain LE CLOIREC - Jean-Pierre BONIN - Christian GONDY - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Gilles LUCARELLA - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents :

Absents excusés : Jérôme SOUPE - Paul TESCHER

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jean-Claude VASSAN - Dominique VAIZAND - Bernard AUGAGNEUR

Délégués suppléants : Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - SALOMON Michel - Michel DUPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marion THEVENET (pouvoir à Julie BRUNEL) - Jean FARIZY (pouvoir à Hervé CARDON) - Nicolas ANGONIN (pouvoir à Bernard GRISARD) - Rémy FRUCTUS (pouvoir à Nicolas CRASNIER) - Jérôme DEBARREIX (pouvoir à Bertrand COLLAUDIN) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Christian LAVENIR) - Karim BENCADI (pouvoir à Véronique MATHUS) - Jean-Claude CHATAIGNIER (pouvoir à Alain LE CLOIREC)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

Objet : vote des Budgets Primitifs 2023

Après délibérations, le Conseil de communauté :

- adopte LES BUDGETS PRIMITIFS 2023 de la Communauté de communes, comme suit :

BP 2023 - Budget Principal

Investissement D	2 644 011,03 €	Fonctionnement D	9 834 730,53 €
Investissement R	2 644 011,03 €	Fonctionnement R	11 238 702,63 €

Vote à l'unanimité

BP 2023 - Budget annexe Déchets Ménagers

Investissement D	134 830,27 €	Fonctionnement D	2 317 831,77 €
Investissement R	134 830,27 €	Fonctionnement R	2 317 831,77 €

Vote à l'unanimité

BP 2023 - Budget annexe Enfance Temps Libre

Investissement D	101 706,51 €	Fonctionnement D	1 038 291,71 €
Investissement R	101 706,51 €	Fonctionnement R	1 038 291,71 €

Vote à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230406-DELIB2023_042-DE

S'LO

BP 2023 - Budget annexe Tiers Lieu Baudemont

Investissement D	50 437,76 €	Fonctionnement D	135 580,67 €
Investissement R	58 524,72 €	Fonctionnement R	135 580,67 €

1 abstention, 43 voix pour

BP 2023 - Budget annexe Zone d'Activités des Tanneries

Investissement D	415 169,75 €	Fonctionnement D	633 054,12 €
Investissement R	415 169,75 €	Fonctionnement R	633 054,12 €

1 opposition, 43 voix pour

BP 2023 - Budget annexe Parc d'Activités de la Gare

Investissement D	596 165,72 €	Fonctionnement D	767 004,79 €
Investissement R	596 165,72 €	Fonctionnement R	767 004,79 €

Vote à l'unanimité.

Les différents budgets seront consultables sur le site Internet de la Communauté de communes :

<http://www.brionnais-sud-bourgogne.fr>

• autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN



Le secrétaire de séance,
Michel CANNET